

AVIS PUBLIC



CONSULTATION PUBLIQUE

Portant sur le projet de règlement numéro 24-856 modifiant le Plan d'urbanisme - règlement de zonage n° 15-672 afin d'intégrer les territoires incompatibles avec l'activité minière aux contraintes de nature anthropique.

Avis public est par la présente donné :

- **Que** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a adopté, à une séance ordinaire tenue le 8 juillet 2024, le projet de règlement numéro 24-856 ayant pour objet de modifier le Plan d'urbanisme - règlement de zonage n° 15-672 afin d'intégrer les territoires incompatibles avec l'activité minière aux contraintes de nature anthropique;
- **Que** conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), le conseil municipal doit tenir une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;
- **Que** cette assemblée publique se tiendra le lundi 12 août 2024, à 19 h 30 dans l'ancien hôtel de ville, situé au 33, rue de l'Église à Saint-Ferréol-les-Neiges;
- **Que** lors de cette assemblée publique, le directeur général expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur ce sujet;
- **Que** le projet règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, au 150, rue du Moulin, à Saint-Ferréol-les-Neiges, aux heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 26 juillet 2024

Avis numéro : 2024-28

Lynn Parker
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Lynn Parker, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Bibliothèque (33, rue de l'Église)
3. Église (3242, avenue Royale)
4. Marché Bonichoix (3175, avenue Royale)
5. Marché Mont-Ste-Anne (1899, boul. les Neiges)
6. Garage Daniel Morency (4571, avenue Royale)
7. Chapelle (45, rue de la Martre)
8. Site web de la Municipalité

le 26 juillet 2024, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat,
le 26 juillet 2024.



Lynn Parker
Greffière-trésorière